



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### CONSIGNES GENERALES SAR

#### Exercice ou mission réelle

En fonction du nombre d'opérateurs disponibles dès le début de l'alerte, du matériel dont ils disposent et de la zone présumée où est activée la balise de détresse, le PCT ADRASEC XX définit le nombre et la constitution des équipes, équipes de recherche, équipe PCT en liaison avec le PC Opérationnel.

Chaque équipe teste son matériel si possible, et sélectionne la ou les cartes qui seront utilisées.

Le PCT ADRASEC XX ayant reçu l'ordre de participer aux recherches, fixe à chaque équipe le site géographique à atteindre (coordonnées carte UTM) lequel sera si possible un point haut afin d'assurer avec un maximum d'efficacité, la liaison avec le PCT et optimiser les chances d'entendre la balise.

Selon la zone géographique du crash présumé, un PC mobile peut être constitué. C'est lui et lui seul, qui fait le lien avec le PC fixe implanté auprès du PC opérationnel SATER.

Chaque équipe veille à bien se repérer sur la carte et donne sa position précise en coordonnées UTM (**latitude** Nord ou Sud puis **longitude** Est ou Ouest) et transmet l'angle sous lequel elle détecte la balise, ainsi que la force du signal reçu.

Le PCT collationne ces informations, les porte sur la main courante, les reporte sur la carte IGN 1/100 000.

Les équipes attendent toujours l'ordre du PCT pour se déplacer, ou sauf cas de mauvaise réception évidemment. Ne pas manquer alors de **repréciser** ses nouvelles coordonnées géographiques au PCT.

Les équipes restent en **écoute constante** et font les messages les plus brefs et les plus concis possibles en utilisant les analogies officielles et en précisant au PCT après chaque mouvement, leur position géographique et le niveau de réception du signal balise.

#### Rappel des règles de sécurité :

Une fois l'épave découverte, le coordinateur ADRASEC doit rassembler le personnel et prendre des dispositions notamment en cas d'absence ou sur demande des autorités ou services compétents :

- Ne pas désactiver la balise sans l'ordre de l'ARCC ni en cas de danger
- Engager un minimum de personnes dans la zone de crash.
- Gel de la scène, toucher et déplacer un minimum d'objets.
- Créer un cheminement unique, voire pluriel, mais toujours identifié.

#### Dangers potentiels autour d'une épave d'aéronef civile ou militaire

- Réservoirs contenant de 75 à 200 litres par aile (essence AVGAS, Kérozène, Hydrazine).
- Conduites hydrauliques pour l'alimentation des systèmes de commandes.
- Une structure vulnérable à l'incendie bois, fibre ou aluminium.
- Certains **dispositifs pyrotechniques** équipent les aéronefs : sièges éjectables, ouverture de verrière, largage automatique de **munitions**, vidange de carburant.
- Quelques modèles d'ULM sont équipés de parachute de secours qui peuvent être déclenchés manuellement par un dispositif pyrotechnique de type **lance-roquettes extrêmement dangereux**. Leur emplacement sur la machine ne fait l'objet d'aucune réglementation, il convient donc de **se montrer très prudent** lorsque nous sommes appelés à intervenir sur ce type d'aéronef.



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

## RAPPEL DES CONSIGNES ET PROCEDURES

### CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION

**Une action** : Répondre à une demande de nos autorités sur des faits programmés, des faits prévisibles, des faits imprévisibles.

Les faits auxquels nous sommes exposés sous forme de « risques » varient d'une région à une autre, c'est pourquoi afin de mieux nous préparer, il appartient au Président d'une ADRASEC de s'informer sur les risques propres à son département. La consultation du site internet de notre Préfecture nous donne les informations nécessaires dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM). Un risque imprévisible peut néanmoins se présenter et nous devons dans la mesure du possible pouvoir y faire face.

**Quels que soient les types d'actions demandées, seuls les exercices préparatoires permettent de garantir un maximum de résultats.**

### PREPARATION D'UNE ACTION

Ayant connaissance des risques potentiels, le Président (ou son représentant) préparera des scénarios à mettre en œuvre sous forme d'exercices.

Exercices de recherche de balise, exercice de rupture de communication sur des secteurs clés, (hôpitaux, Préfectures, Sous-préfectures, communes, bâtiments publics, etc.). Finalement, mise à part la recherche de balise, il s'agira d'exercices de mise en place de réseaux supplétifs ou complémentaires d'où une connaissance approfondie des moyens de liaison (transpondeurs ou relais du département, transpondeurs ou relais des départements limitrophes, points hauts etc.).

S'assurer de la disponibilité des RASEC sur leur lieu de travail. Un document peut être rédigé par votre SIDPC stipulant la possible absence de salariés en cas de demande par les services préfectoraux.

### EXECUTION DE L'ACTION

En fonction de celle-ci, le Président (ou son représentant) attribuera les tâches aux membres de son ADRASEC en tenant compte de leur potentiel technique et de leur possibilité d'action. Dans le cas d'événement réel, et avant toute intervention, les RASEC assureront en premier lieu leur protection et celle de leur famille.

Le Président ou son représentant en informera le RDZ et RDZA.



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

## DEFINITION DES PLANS SATER

### SATER ALPHA

L'instruction ministérielle définit les conditions d'activation de de plan de secours aéroterrestre : un aéronef est en détresse ou a disparu dans une zone probable sans qu'il soit possible de définir l'accident. L'ARCC peut demander à l'ADRASEC concernée, une écoute statique depuis la position géographique du RASEC ou de son lieu de travail, afin de détecter la présence d'un signal balise dans une zone donnée (aérodrome, ville...)

La chronologie des actions de mise en œuvre des moyens humains et matériels et les procédures à respecter sont précisées dans la fiche réflexe SATER ALPHA

La confirmation de la fin d'une opération balise est déclarée par extinction du signal. Il ne va pas y avoir de déplacement des membres de l'ADRASEC.

Un compte rendu (cf. formulaire) sera adressé sans délai aux destinataires conventionnels : RDZ, RDZA, SIDPC, ARCC, éventuellement (selon conventions) au Conseil Général.

### SATER BRAVO LIMITE

La phase BRAVO Limité permet de commencer la recherche sans ouverture de salle de crise, et avec seulement la mobilisation de la Gendarmerie et des ADRASEC qui dès lors pourront se déployer. C'est une phase de recherche uniquement.

### SATER BRAVO

La phase SATER BRAVO est une montée en puissance de la recherche de renseignements, pour réunir - dans une zone déterminée un maximum d'informations (témoignages, indices, ...) auprès des responsables locaux et de la population. Le Préfet alerte les maires, les services de Police et de Gendarmerie. Les radioamateurs de l'ADRASEC sont activés par le SIDPC.

Le déclenchement du SATER BRAVO ne nécessite pas l'activation préalable de la phase SATER ALPHA.

Selon la cause présumée du déclenchement de balise de détresse (accident probable, activation accidentelle), l'autorité d'emploi, ou l'ARCC activent le plan BRAVO limité (nombre réduit d'opérateurs sur le terrain) mais sa durée n'est plus limitée à deux heures (instruction du 11 Août 2014).

Dans la phase SATER BRAVO limité, la Préfecture n'engage que la Gendarmerie et la ou les ADRASEC.

La phase SATER BRAVO est enclenchée dans les mêmes conditions, mais le nombre d'opérateurs ADRASEC engagés sur le terrain est à la discrétion du Président d'ADRASEC / ATRASEC.

La chronologie des actions de mise en œuvre des moyens humains et matériels et les procédures à respecter sont précisées dans la fiche réflexe SATER BRAVO, la confirmation de la fin d'une opération balise est déclarée par extinction du signal.

Un compte rendu (cf. formulaire) sera adressé sans délai aux destinataires conventionnels : RDZ, RDZA, SIDPC, ARCC, éventuellement (selon conventions) au Conseil Général. Les radioamateurs engagés rempliront la fiche de demande d'indemnisation (document en annexe) qui sera transmise au SIDPC pour validation et acheminement vers la DGAC/ SAR.

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### SATER CHARLIE

Le Plan SATER CHARLIE est mis en œuvre lorsque la zone probable d'accident est localisée et sa dimension suffisamment réduite pour opérer des recherches fines.

La phase SATER CHARLIE est une montée en puissance de la recherche physique de l'épave.

Tous les moyens (terrestres, aériens, radioélectriques) sont concentrés sur la zone terrestre retenue.

Cette phase peut être mise en œuvre sans application préalable des phases SATER ALPHA ou BRAVO.

La chronologie des actions de mise en œuvre des moyens humains et matériels et les procédures à respecter sont précisées dans la fiche réflexe SATER CHARLIE

Un compte rendu (voir modèle en annexe) sera adressé sans délai aux destinataires conventionnels : RDZ, RDZA, SIDPC, ARCC, éventuellement (selon conventions) au Conseil Général. Les radioamateurs engagés rempliront la fiche de demande d'indemnisation (document en annexe) qui sera transmise au SIDPC pour validation et acheminement vers la DGAC/ SAR.

### SAREX

Le calendrier des exercices SAREX est programmé par la DGAC, de concert avec l'ARCC. En principe, ces exercices devraient avoir lieu, pour chaque département métropolitain au moins tous les trois ans. Mais cette disposition n'est pas toujours appliquée.

Une réunion préparatoire en Préfecture, fixe la période (précision d'une semaine) et la liste des intervenants qui seront engagés à cette occasion : Gendarmerie Nationale, SDIS, SAMU, ADRASEC, moyens aériens. Un ou des représentants des services concernés y sont conviés.

Les modalités de mise en œuvre de cet exercice sont celles du plan SATER BRAVO.

La chronologie des actions de mise en œuvre des moyens humains et matériels et les procédures à respecter sont précisées dans la fiche réflexe SAREX.

### FINEX

L'ordre de fin d'une action est donné par le Président ou son représentant pour les exercices internes, par le Président ou son représentant après en avoir été informé par l'autorité Préfectorale sur des réels. Il appartient au Président ou son représentant de s'assurer que chaque Rasec a bien intégré l'ordre par une confirmation individuelle. Un débriefing à chaud peut avoir lieu, dans le cas d'exercice interne, un débriefing officiel a toujours lieu en général en Préfecture lors d'exercice programmé par son autorité ou lors d'un réel. Le Président ou son représentant fera un compte rendu comme il est indiqué dans les fiches reflex qu'il diffusera au RDZ, au RDZA, aux autorités, à tous les membres ADRASEC de son département sur le portail Fnrasec.

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### EQUIPEMENTS SAR NECESSAIRES

- Gilet haute visibilité, tenue d'identification ADRASEC
- Tenue de rechange, tenue de pluie
- Gyrophare orange
- Lampe de poche avec piles ou batteries de rechange
- Lampe frontale
- Cartes UTM M663
- Crayons, gomme, règle rapporteur cahier, document main courante.
- Émetteur/récepteur VHF/UHF mobile
- Émetteur/récepteur VHF/UHF portable
- Récepteur 121.5 Mhz
- Antenne 121.5 Mhz
- Récepteur 406 Mhz, décodeur de trame, gonio Doppler
- Antenne 406 Mhz
- Boussole
- Cordons prises accessoires radio
- Caisse à outils avec couteau
- GPS avec piles ou batteries de rechange
- Téléphone portable (avec chargeur allume cigares)
- Trousse de secours
- Groupe électrogène (pour ceux qui en possèdent un, et en fonction de l'action).
- Eau
- Nourriture de secours (barres énergétiques, fruits secs etc. (en fonction de l'action))

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### FICHE REFLEXE

#### SATER ALPHA

DATE	QUI	ACTIONS	OBSERVATIONS
J	Président ou responsable joint	Après avoir été informé du SATER Alpha par la Préfecture (ou l'ARCC), déclenche le P.A.T. (plan d'appel téléphonique)	Met son ADRASEC en alerte Aucun mouvement. Une écoute statique est demandée.
J	Président ou responsable joint	Confirme à la Préfecture la mise en alerte et le nombre de membres disponibles	
J	Président ou responsable joint	L'ARCC décide de la fin de l'alerte et le Président libère les équipes ayant procédé à l'écoute statique	Finex
J+8	Président	Rédige un compte rendu : destinataires Préfecture et ARCC (cf. formulaire)	Adresse le compte rendu à la Préfecture, à tous les membres de l'ADRASEC et aux RDZ/RDZA

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### FICHE REFLEXE

#### SATER BRAVO LIMITE

DATE	QUI	ACTIONS	OBSERVATIONS
J	Président ou responsable joint	Après avoir été informé du SATER BRAVO limité par la Préfecture, déclenche le plan d'appel téléphonique.	En fonction des renseignements donnés par la Préfecture, demande une écoute statique et active une ou plusieurs équipes sur le terrain.
J	Président ou responsable joint	Confirme à la Préfecture le dispositif déployé. Lui rend compte du résultat des investigations des équipes en opération.	Met en place un PC à son domicile, portable ou mobile pour suivre et diriger les équipes.
J	Président ou responsable joint	Après annonce, par la Préfecture de la fin du SATER BRAVO limité, met fin à l'alerte.	FINEX
J+5	Président	Demande aux intervenants de remplir les bordereaux de remboursement des frais. (cf. formulaire)	
J+8	Président ou responsable joint	Rédige un compte-rendu de l'opération (cf. formulaire)	L'adresse à la Préfecture avec copie à tous les membres de l'ADRASEC, à l'ARCC et RDZ/RDZA.
J+8	Président	Transmet ces bordereaux à la Préfecture pour signature et l'invite à faire suivre ces documents à l'ARCC, pour validation.	S'assure de la réception et du suivi à l'ARCC.

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### FICHE REFLEXE

#### SATER BRAVO

DATE	QUI	ACTIONS	OBSERVATIONS
J	Président ou responsable joint	Après avoir été informé du SATER BRAVO par la Préfecture, déclenche le plan d'appel téléphonique et rappelle les consignes de sécurité sur route et des procédures radio de ralliement.	En fonction des renseignements donnés par la Préfecture, et de la disponibilité des opérateurs, active une ou plusieurs équipes sur le terrain.
J	Président ou responsable joint	Confirme à la Préfecture le dispositif déployé. Lui rend compte du résultat des investigations des équipes en opération au fur et à mesure du déroulement des recherches.	Pour suivre et diriger les équipes, met en place un PC (avec si possible deux opérateurs) en Préfecture (COD), à défaut à son domicile, en portable ou mobile.
J	Équipe COD	A la demande d'une équipe terrain, autorise la recherche pédestre.	Une liaison radio doit <b>toujours être maintenue</b> avec le COD.
J	Équipe COD	Dès découverte de la balise, en informe immédiatement la Préfecture en précisant sa position exacte. Informe toutes les équipes sur le terrain.	Ne pas arrêter le fonctionnement de la balise sans l'ordre de l'ARCC
J	Équipe COD	Après annonce, par la Préfecture de la fin du SATER, met fin à l'alerte.	FINEX
J	Équipe COD	S'assure du bon retour à domicile des opérateurs engagés.	
J+5	Président	Demande aux intervenants de remplir les bordereaux de remboursement des frais (cf. formulaire)	
J+8	Président	Rédige un compte-rendu de l'opération (cf. formulaire).	L'adresse à la Préfecture avec copie à tous les membres de l'ADRASEC, à l'ARCC et aux RDZ/RDZA
J+8	Président	Transmet ces bordereaux à la Préfecture pour signature. L'invite à faire suivre ces documents au RCC (pour validation)	S'assure de la réception et du suivi au RCC

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### FICHE REFLEXE

#### SATER CHARLIE

DATE		ACTIONS	OBSERVATIONS
J	Président ou responsable joint	Après avoir été informé du SATER CHARLIE par la Préfecture (sauf si prolongement SATER BRAVO, déclenche le Plan d'Appel Téléphonique. Fixe les fréquences de travail si cela n'est pas prévu à l'avance. Donne le périmètre restreint de recherche.	Dans le cas d'un SATER CHARLIE <u>direct</u> , active toutes les équipes disponibles. Si prolongement du SATER BRAVO, les informe du passage en phase CHARLIE.
J	Président ou responsable joint	Envoie une équipe au COD qui est activé (sauf prolongement du SATER BRAVO et si une équipe est déjà présente).	Au COD, la cellule ADRASEC activée gère le SATER avec les équipes présentes sur le terrain
J	Équipe COD	Lors des points de situation avec les opérateurs sur le terrain, rend compte au COD de la composition des équipes ADASEC engagées, et de leur progression.	
J	Équipe COD	A chaque point info diffusé par le COD ou le RCC, fait part de son contenu aux équipes sur le terrain.	Sur demande du Préfet, un PCO est installé au plus près de la zone définie. Un Rasec est détaché au PCO.
J	Équipe COD ou PCO	A la demande d'une équipe terrain, autorise la recherche pédestre.	Une liaison radio doit <b>toujours être maintenue</b> avec le COD et/ ou le PCO
J	Équipe COD ou PCO	Suite ordre Préfecture, donne l'ordre de fin de SATER	FINEX
J	Équipe COD ou PCO	S'assure du bon retour à domicile des opérateurs engagés.	
J+5	Président	Demande aux intervenants de remplir les bordereaux de remboursement de frais (cf. formulaire).	
J+8	Président	Adresse les bordereaux à la Préfecture pour signature.	S'assure de la réception et du suivi à l'ARCC.
J+8	Président	Rédige le compte rendu de l'exercice (cf. formulaire)	Transmet le compte rendu à la Préfecture avec copie à l'ARCC, à tous les membres et aux RDZ/RDZ

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### FICHE REFLEXE

#### EXERCICE SAREX

Les exercices SAREX sont programmés par la Préfecture et l'ARCC. Une réunion préparatoire donne à chacun des acteurs impliqués toutes informations utiles quant à la nature et aux conditions du déroulement de cet exercice.

DATE	QUI	ACTIONS	INFORMATIONS
J - ?	Président	Assiste à la réunion préparatoire en Préfecture	
J -15	Président	Informe tous les membres de la période (semaine) retenue pour le SAREX	
J	Président ou responsable joint	Après avoir été informé du SAREX par la Préfecture, déclenche le plan d'appel téléphonique et rappelle les consignes de sécurité, fréquence de ralliement, gilet fluo, respect du code de la route, il est souhaitable d'avoir deux RASEC par véhicule.	En fonction des renseignements donnés par la Préfecture, et de la disponibilité des opérateurs active une ou plusieurs équipes sur le terrain.
J	Président ou responsable joint	Confirme à la Préfecture le dispositif déployé. Lui rend compte du résultat des investigations des équipes en opération au fur et à mesure du déroulement des recherches	Pour suivre et diriger les équipes, met en place un PC avec si possible deux opérateurs en préfecture (COD), à défaut à son domicile, en portable ou mobile .
J	Équipe COD	A la demande d'une équipe terrain, autorise la recherche pédestre.	Une liaison radio doit <b>toujours être maintenue</b> avec le COD
J	Équipe COD	Dès découverte de la balise, en informe immédiatement la Préfecture en précisant sa position exacte. Informe toutes les équipes sur le terrain	Ne pas arrêter le fonctionnement de la balise sans l'ordre de l'ARCC
J	Équipe COD	Après annonce, par la Préfecture de la fin du SAREX met fin à l'alerte.	FINEX
J	Équipe COD	S'assure du bon retour à domicile des opérateurs engagés	
J + 5	Président	Demande aux intervenants de remplir les bordereaux de remboursement des frais (cf. formulaire).	
J + 8	Président	Transmet ces bordereaux à la Préfecture pour signature. L'invite à faire suivre ces documents à l'ARCC (pour validation)	S'assure de la réception et du suivi à l'ARCC.
J + 8	Président	Rédige un compte-rendu de l'opération (cf. formulaire).	

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile



# FEDERATION NATIONALE DES RADIOAMATEURS

## AU SERVICE DE LA SECURITE CIVILE

Siège social : Ministère de l'intérieur D.G.S.C.G.C 14 rue de Miromesnil 75008 Paris - Agrément Sécurité Civile du 2/1/2019  
Reconnue d'Utilité Publique - Décret du 15 octobre 2012 (JORF n° 0242 du 17/10/2012)

### FICHE REFLEXE

#### EXERCICE SATER PROGRAMME

En général, c'est en Assemblée Générale que l'on définit les dates d'exercice « SATER », la zone de recherche dans le département, les opérateurs qui activeront le PC, le Rasec ou la personne chargée de poser la balise.

DATE	QUI	ACTIONS	INFORMATIONS
	Responsable de l'exercice	Demande au chargé de pose de la balise de préciser le périmètre retenu pour la recherche.	
	Responsable de l'exercice	Rappelle à tous les membres la date de l'exercice	
	Responsable de l'exercice	Rédige un scénario adapté au but ciblé et aux spécificités géographiques de la zone recherche	
	Responsable de l'exercice	Diffuse à tous les membres des informations sur l'exercice. Informe et transmet à son SIDPC, date et périmètre de l'exercice, Informe également le Cdt du Groupement ou de la brigade gendarmerie en précisant : date, horaires de début et de fin supposée de l'exercice en lui précisant que les équipes engagées pourront circuler de nuit et utiliser des gyrophares. Informe l'ARCC.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Périmètre de recherche</li> <li>- Activation : PAT, autre.</li> <li>- Jour et heure d'exercice</li> <li>- Fréquence(s) balise</li> <li>- Fréquence de travail, moyens</li> <li>- Réglage GPS ED50 ou WGA</li> <li>- Coordonnées : UTM ou autres.</li> <li>- Rappel des consignes de sécurité, gilet fluo</li> </ul> Respect du code de la route. Rappel que pour la sécurité, il est souhaitable d'avoir deux Rasec par véhicule.
J	Responsable de l'exercice	Déclenche l'exercice	S'assure du nombre convenu de personnes au PC. des équipes de terrain
J	PC	Recense les participants S'assure de la qualité de transmission. Impose un réseau dirigé. Recherche pédestre Balise trouvée	Groupe deux membres par véhicule Demande si nécessaire à une équipe de faire le relais transmission. Aucune équipe ne se déplace en dehors des demandes ou sans accord du PC. Une liaison avec le PC doit toujours être assurée. Ne pas donner la position précise immédiatement, mais laisser les équipes continuer les recherches
	Resp .exercice	Débriefing à chaud	De préférence présence de tous les Rasecs
	Responsable de l'exercice	Fait un compte rendu le plus précis possible, avec points positifs et négatifs (cf. formulaire).	Transmet ce compte rendu à tous les membres avec copie, au SIDPC, à l'ARCC, aux RDZ et RDZA

Adresse postale : FNRASEC Haut Vialard 24200 Sarlat La Canéda

Tél. 00 33 (0)6 75 06 28 82 email : [president@fnrasec.org](mailto:president@fnrasec.org) web : [www.fnrasec.org](http://www.fnrasec.org) – Siret 440 427 557 00010

Médaille d'Or de l'Observatoire Citoyen de Défense et de Protection Civile

Lauréat 2011 du Trophée de la Citoyenneté du Haut Comité Français de Défense Civile